

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFERIEURE

Pour la Publicité, s'adresser :
Publicité de l'Ouest et du Centre
11, Rue de la Fosse, NANTES

et des Associations Viticoles, Maraisières, Horticoles et Avicoles affiliées

TELEPHONE 141.95 - 157.42
Chèques Postaux Nantes 6.015



LA POLITIQUE DU BLE : La Commission sénatoriale de l'Agriculture, considérant que la politique du blé ne peut se soutenir que si elle est appuyée sur la protection des céréales associées à lui dans l'association, a décidé de demander au Gouvernement : 1° Le contingentement des mois ; 2° Un relèvement des droits sur les seigles, orges et avoines.

LE COMMERCE EXTERIEUR DE LA FRANCE : Les importations pour les deux premiers mois de 1932 sont élevées à 4 milliards 739.870.000 francs, et les exportations à 3 milliards 574.698.000 francs, présentant respectivement les diminutions de 3 milliards 128.095.000 francs et de 1 milliard 752.772.000 francs, comparativement à la même période de 1931.

BOURSE D'APPRENTISSAGE : Les jeunes gens exerçant une profession d'artisan telle que charbon, maréchal-ferrant, réparateur des machines agricoles, etc., peuvent solliciter une bourse d'apprentissage. Par circulaire du 4 février 1930, les maires ont reçu la nomenclature des pièces à produire. S'adresser à la Mairie pour l'établissement du dossier.

CONTRE LE POU DE SAN-JOSE : Le 13 mars, le paquebot « Ile-de-France » apportait au Havre 20.000 barils de pommes fraîches d'Amérique. En raison des mesures de défense prises par le Ministre de l'Agriculture, le débarquement en a été interdit. Bravo !

LE « MUSCADET » A PARIS : Cette Association parisienne, qui préside avec élan M. Armand Delhommeau, a donné le 16 mars son dîner annuel, sous la présidence du peintre aveugle J.-J. Lemordant. Assistance brillante de plus de cent convives ; dîner excellent, arrosé des meilleurs crus de Muscadet. Et ce fut là encore une heureuse publicité pour notre vin nantais.

VIGNERONS de la Loire-Inférieure

Pour défendre vos intérêts
venez tous à ANGÉNIS le DIMANCHE 10 AVRIL, à l'Assemblée générale de la C. G. V. C. O.

Pour les Producteurs de Chanvre

Nous avons transmis, samedi 19 mars, un vœu à tous nos parlementaires de la Loire-Inférieure, leur demandant de bien vouloir se joindre à leurs collègues de la Sarthe, MM. Legu, Gourdeau et Thibault, en vue d'obtenir la modification de l'article 3 de la loi du 2 mars 1932.

Si cette proposition était adoptée, comme nous le souhaitons ardemment, les producteurs de chanvre seraient placés sur le même pied que les producteurs de lin et pourraient bénéficier de la prime pour toutes quantités vendues et livrées depuis le 4 juillet 1931.

Plusieurs parlementaires nous ont déjà promis d'intervenir dans ce sens.

Nous apprenons aussi, avec plaisir, que notre ami, M. Louis Linier, vient d'être élu Président du Groupe des Chanvriers du Sénat. Toutes nos félicitations. Nous pensons que ces nouvelles fonctions permettront à M. Linier de défendre plus efficacement encore les intérêts de nos producteurs de la Vallée de la Loire.

R. FAIVRE.

Confédération Générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest

LE CONGRÈS DE POITIERS 20 MARS 1932

Le Congrès de la C. G. V. C. O. s'est tenu, dimanche 20 mars, à Poitiers, et j'ai eu l'avantage de pouvoir, comme administrateur et délégué du Groupe de la Loire-Inférieure, assister aux réunions de la journée. Conseil d'administration le matin, assemblée générale le soir.

De l'organisation je ne dirai qu'un mot : M. Critton, président des Syndicats viticoles de la Vienne, nous avait préparé une réception parfaite mais combien facilitée par l'organisation même de la « Maison de l'Agriculture », où les Syndicats agricoles et viticoles ont su grouper, au bénéfice de leurs intéressés, tous les rouages nécessaires à leurs organismes : Siège des Syndicats ; Crédit agricole ; Office départemental agricole ; Chambre d'Agriculture.

Et cette Maison de l'Agriculture a, à la disposition de ces groupements, une salle de conférences pouvant contenir 500 personnes, qui peut se doubler dans une cour. La réunion de dimanche avait réuni plus de 2.000 vignerons, il y en avait jusque dans la rue.

M. Barthe était venu dans la Vienne apporter la bonne parole aux viticulteurs.

Jusqu'ici on nous avait toujours dit que les vignerons du Midi étaient des adversaires irréductibles, et il faut reconnaître que la législation, jusqu'en 1929, leur était favorable.

Quelle ne fut pas notre surprise d'entendre M. Barthe nous déclarer officiellement qu'il y avait scission entre les viticulteurs méridionaux des coteaux, de la basse plaine et de la Camargue.

Que les vignerons des coteaux, avec M. Barthe, nous demandaient de ne pas nous laisser surprendre par leurs compatriotes, que notamment la campagne menée pour le vinage n'avait qu'un but, de faire supprimer le sucrage, etc., etc.

M. Barthe nous l'a déclaré et nous l'avons enregistré avec plaisir.

Que chaque région viticole devait avoir un type de vin qui lui est propre, qu'il ne peut admettre que l'Algérie puisse normalement livrer des vins de moins de 11°, le Midi de 8°.

Que, par contre, il était favorable à la chaptalisation pour améliorer la qualité, mais jamais pour augmenter la quantité ; que le sucrage devait être autorisé comme parallèle de l'usage de l'acide tartrique ou citrique.

Nous avons donc appris que la Commission des boissons a décidé que l'alcool de betterave ne serait plus considéré comme alcool de bouche et que seul l'alcool de vin sera utilisé dans ce but, comme contre-partie du contingentement nécessaire par les productions de vins anormaux de petit degré récoltés dans les basses plaines et les marais.

Nous sommes donc, en résumé, d'accord avec une partie importante des vignerons du Midi.

C'est avec un certain plaisir que j'ai entendu les conclusions, que j'ai personnellement toujours soutenues : ce n'est qu'en s'ingéniant à faire du bon vin, à bien vinifier, que nous sortirons de l'impasse dans laquelle nous sommes.

Que chaque région conserve son cru original, qu'elle l'améliore et elle s'en tirera.

Nous l'avons cette année constaté, le Muscadet s'est mieux vendu en Loire-Inférieure que d'autre vin.

En résumé, bonne journée pour les vignerons à Poitiers, et continuons, chez nous, à bien faire et à laisser dire.

E. DEJOIE,

Président de l'Union Viticole de Vallet.

LES RESOLUTIONS VOTÉES PAR LE CONGRÈS

Le Congrès,

S'élève avec force contre la politique d'accords commerciaux qui a abouti à des importations excessives de vins étrangers ;

Demande que le redressement qui a été effectué en ces derniers mois grâce à l'action incessante de groupements viticoles et des représentants de la viticulture au Parlement, soit énergiquement poursuivi ;

Qu'en aucun cas, le vin français ne serve de rançon à nos industries exportatrices et que, pour toutes les négociations commerciales avec l'étranger, les organisations viticoles soient consultées.

Le Congrès,

Fait confiance à la Confédération Générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest pour défendre — dans le cadre des aspirations générales de la viticulture française — les intérêts essentiels des vignerons du Bassin de la Loire, et notamment le droit de chaptalisation, définitivement consacré par la loi du 4 août 1929.

Il proclame la nécessité de la solidarité viticole nationale, pour la défense de la viticulture familiale et artisanale et de la production des vins de qualité.

Le Congrès,

Demande un assouplissement du régime des bouilleurs de cru, comportant les plus grandes facilités pour la distillation et la suppression de toutes les contestations possibles avec le fisc ;

Fait toutes réserves sur les conséquences du retour pur et simple à la loi de 1906 ;

Met les vignerons du Centre et de l'Ouest en garde contre les manœuvres qui tendent actuellement à substituer le vinage au sucrage et qui tendent effectivement à empêcher, dans l'avenir, nos vignerons de « remonter » leurs vins.

DE CAMIRAN,

Président du Groupe de la Loire-Inférieure.

La Vente du Vin au degré

M. C. Chautemps vient de poser — d'accord avec le Secrétariat de la Confédération Générale des Vignerons du Centre et de l'Ouest — la question suivante au Ministre de l'Agriculture :

« La loi du 4 juillet 1931 dispose, en son article 13, que lorsqu'il est fait usage de l'appareil Malingand pour les ventes de vin au degré, le degré doit être réduit de deux dixièmes. »

M. Chautemps a demandé si les dispositions de la loi doivent s'appliquer lorsqu'il est fait usage d'ebullioscopes ou d'ebulliomètres construits selon les mêmes principes et, notamment, lorsqu'il s'agit de l'ebullioscope Salleron. »

Le Ministre de l'Agriculture a répondu :

« Les règles à appliquer en la matière sont identiques pour tous les ebullioscopes, ebulliomètres ou tous autres appareils construits sur le même principe. »

De cette réponse, il ressort nettement que l'expression « appareil Malingand » s'applique à tous les ebullioscopes ou ebulliomètres. Cette interprétation ne pourrait-elle pas être contestée devant les tribunaux ?

C'est pourquoi, sans doute, M. Gellie, député de la Gironde, a déposé une proposition tendant à l'abrogation des paragraphes 2 et 3 de l'article 13 de la loi du 4 juillet 1931. Cette proposition a été votée par la Chambre des députés, sans discussion, le 29 février 1932. (J. O. 1^{er} mars, page 824.)

A propos des Importations des Vins

Plusieurs journaux ont fait savoir, d'après le « Journal Officiel », que les importations de vins ont atteint, en février 1932, près d'un million d'hectolitres de vins.

Cette information brutale et tendancieuse mérite une analyse qui mette les choses au point.

Nous avons effectivement importé, en février :

985.772 hectos de vins ordinaires.
39.158 hectos de vins de liqueur.

Mais ces importations se décomposent ainsi :

Vins ordinaires : 940.024 hectol.

Etranger : 45.748 hectol.

Vins de liqueur : 25.790 hectol.

Autres pays : 13.368 hectol.

Nos exportations de vins ont atteint :

Vins ordinaires : 46.866 hectol.

Vins de liqueur : 6.155 hectol.

Si l'on ne tient compte que des vins ordinaires, on constate que nos exportations ont été au moins égales à nos importations de l'étranger (Tunisie comprise). Ce sont donc les importations algériennes — 940.024 hectos, c'est-à-dire plus du quart de la consommation mensuelle métropolitaine de février — qui continuent à être le plus grave danger et qui font une concurrence ruineuse aux vins des régions viticoles de la métropole.

Mise en bouteilles du Muscadet

Attention ! Pour la vente du Muscadet en bouteilles, la loi nouvelle sur le commerce des vins nous oblige à utiliser des bouteilles d'une contenance de 72 à 75 centilitres. Se servir des 68-70 en usage auparavant dans le Nantais expose à des poursuites judiciaires.

Assemblée Générale annuelle de la C. G. V. C. O. à ANGÉNIS

Dimanche 10 avril, à 9 h. 30 du matin, Salle des Fêtes, à la Mairie d'Angénis, Assemblée générale annuelle de la CONFÉDÉRATION DES VIGNERONS DU CENTRE ET DE L'OUEST, avec le concours de MM. de Camiran, président du groupe de Loire-Inférieure ; Paul Garnier, secrétaire général de la C. G. V. C. O. ; Linier, sénateur, membre de la Commission Interministérielle de la Viticulture, et de la Rochemaie, président du Syndicat Viticole et Agricole d'Angénis.

A midi, banquet par souscription, Hôtel de la Gare (prix : 20 francs). Prière de se faire inscrire dès à présent, soit au Syndicat Central, 2, rue Scribe, à Nantes, soit à M. Langlais, secrétaire du Syndicat Viticole et Agricole d'Angénis.

ŒUFS DE PAQUES



— Ça c'est inouï, par exemple ! un petit poussin dans votre œuf à la coque. — Mais que pensiez-vous donc trouver dans un œuf ?... une automobile ?

Un Brin de Causette...

Réjouissez-vous, cultivateurs, mes amis. De braves mosses s'intéressent à nos sort pour nous tirer du pétrin... même qui l'est question de faire un concours national sur le « Bien-être Rural » avec des prix de 1.500 fr., 1.000 fr. et 500 fr. Y disant comme ça :

« Nous connaissons trop les raisons qui poussent la jeunesse rurale à s'enrayer dans les villes, dans l'espoir presque toujours déçu de vivre une vie plus agréable. Aussi notre devoir n'est-il pas de porter tous nos efforts vers une amélioration notable des conditions de la vie rurale afin de laisser à la terre française des mains françaises ! »

Bravo ! V'là qu'est ben envoyé. Faisons tertous le concours, pour gagner de quoi s'payer un habit de noces, un appareil de T.S.F. ou une douzaine de paires de chaussettes. On a ben le temps de réfléchir, puisque la date de clôture est fixée à la Saint Sylvestre, qui tombe c'année le 31 décembre. Alors, attention les gars. En avant par quatre pour l'artique 2 du règlement :

« Art. 2. — Le Concours a pour objet la recherche des mesures d'ordre pratique, propres à réaliser et à vulgariser, parmi les populations de nos campagnes, les améliorations que les progrès de la science et de l'hygiène peuvent apporter à leurs conditions d'existence (logement, alimentation, hygiène, conditions de travail masculin et féminin, confort, distractions, etc...). »

Art. 3. — Ce Concours est public et gratuit.

Art. 4. — Les manuscrits devront être inédits et rédigés en langue française, écrits au recto seulement, et à la main, ou à la machine à écrire... »

Dame, c'est qu'on a point ces sortes de machines là dans nos fermes et rapport à la langue, pour sûr que no'l'ange étant ben française, même si qu'on parlait patois, breton, gascon ou ch'timi, comme y disant les gars du Nord. Mais c'est point tout : Comment rendre pus attrayant et pus higiénique nos villages ?

Les higiénistes nous enseignent qu'il faut de l'air, de la lumière et de l'eau potable. Et pis après ? Après, rapport au coup d'œil et à la circulation des automobiles, fallant établir des rues larges et droites, avec des trottoirs et des caniveaux, des chemins potables, arranger un grand champ de foire, ou la place du marché, à l'ombre et à la sortie du village, pis une autre place, avec des pelouses et des bancs, pour s'promener ou s'asseoir fumer sa pipe. C'étaient alentour de cette place que devraient s'élever la Mairie, les Ecoles, l'établissement de bains, le cinéma et la pompe à incendie, sans parler des terrasses de café pour s'désaltérer. Dans les Mairies, faudrait, en pus des pièces de l'administration municipale, deux grandes salles de réunions pour les œuvres d'assistance, d'instruction, les conférences du syndicat et les fêtes ou les auditions de T.S.F.

Et dans nos maisons, comment les rendre tout plein chiques et confortables ?

Pardi ! y avant qu'à installer l'eau courante, froide et chaude, des salles de bains, les tout à l'égout, des chauffages à calorifères, des grandes chambres ben aérées, ensoleillées, parquées, cirées comme une glace pour s'mirer dedans ; l'électricité de la cave au grenier, sans parler du téléphone, du haut parleur et de l'accesseur pour ceusses qui veulent point s'fatiguer...

Et pis après ?... Après, faudrait nous servir des rentes pour payer tout ça !

maître Jeannot

Le Mécontentement des Producteurs de Fruits français

Il y a quelques semaines, la décontenance faite dans les barils de pommes importées d'Amérique, confirmée par plusieurs expertises minutieuses des Services officiels de Contrôle, d'un parasite extrêmement dangereux pour les vergers français : « le pou sanjosé », avait causé dans les milieux agricoles une vive émotion, à laquelle toute la Presse avait fait écho. Aussi, les agriculteurs avaient-ils été unanimes à se féliciter du décret paru le 9 mars au « Journal Officiel », interdisant l'entrée et le transit des plantes et fruits susceptibles de l'introduire en France.

Mais leur satisfaction fut de courte durée. L'article 4 de ce décret prévoyait d'ailleurs une dérogation, pour permettre l'introduction et la vente des fruits présentant de réelles garanties.

Dès le 16 mars, un nouveau décret était promulgué, c'est-à-dire exactement sept jours plus tard, qui neutralisait complètement les sages précautions prévues par le premier. Des démarches de représentants des importateurs américains avaient suffi pour déterminer ce revirement. L'Assemblée des Présidents de Chambres d'Agriculture vient de protester avec énergie, en insistant sur le vif mécontentement de nos campagnes sacrifiées.

La facilité avec laquelle on paraît avoir cédé à la pression ou aux injonctions du commerce étranger, n'est pas faite pour affermir le prestige de notre politique agricole.

Nous ne craignons pas de dire que cette capitulation est sans excuse, car la sauvegarde de nos arbres fruitiers, capital national, doit primer toute autre considération d'intérêt particulier et surtout d'intérêt étranger.

Par des interdictions rigoureuses et immédiates, s'appliquant à toute importation suspecte, les pays d'Europe, sauf la France, ont évité la contagion du Doryphora, qui nous est venu d'Amérique dans des conditions analogues et qui ruine nos producteurs de pommes de terre. Cette leçon ne suffit-elle pas ?

Ne pas en tenir compte engagerait de lourdes responsabilités.

Si vous cherchez de la MAIN-D'ŒUVRE AGRICOLE : ménages ou homme seul, jardiniers, vignerons, basse-courriers, bonnes de fermes, cultivateurs..., faites une annonce de quelques lignes, aux OFFRES ET DEMANDES de ce Bulletin.

CONTRE les Assurances Sociales obligatoires

Une grande manifestation est organisée à Rennes, le Vendredi 1^{er} Avril, à 10 heures du matin, place des Lices

A la suite de la campagne de conférences qui a été faite, la grande manifestation qui doit se tenir à Rennes le 1^{er} avril prochain, à 10 heures du matin, sous la Halle des Lices, pour réclamer la suppression de l'obligation dans la loi sur les assurances sociales, est assurée d'avoir le plus grand succès. Les organisateurs comptent que 25.000 personnes seront présentes à la réunion et que 20 départements au moins seront représentés.

On sait que le Comité de Défense Paysanne, qui organise la manifestation avec le concours de la plupart des Associations agricoles du département d'Ille-et-Vilaine et avec l'appui de la Fédération nationale des Syndicats de contribuables, du Syndicat agricole d'Anjou, de notre Syndicat de la Loire-Inférieure et de l'Union des Syndicats agricoles de Calvados, a toujours réclamé en agriculture la suppression de l'obligation, la plupart des ouvriers agricoles



Concours de Nozay (15 Mars)

Pouliches de 2 ans

1^{er} prix, 300 fr., Louis Cadorel, à Nozay, pour Idole ; 2^e, 250 fr., François Paroux, à Jans, pour Image ; 3^e, 250 fr., Léon Bourdeau, à Jans, pour Idole ; 4^e, 200 fr., Pierre Truchon, à Derval, pour Irène ; 5^e, 200 fr., Auguste Launay, à Nozay, pour Irène ; 6^e, 200 fr., Veuve Lebreton, à Nozay, pour Irène ; 7^e, 200 fr., Paul Daniel, à Vay, pour Irka ; 8^e, 150 fr., P. Renaud, à Vay, pour Ivellet ; 9^e, 150 fr., Julien Ernout, à Abbaretz, pour Irlandaise ; 10^e, 150 fr., Veuve Trimoreau, à Nozay, pour Isabelle ; 11^e, 150 fr., François Latouche, à Lusanger, pour Ivoire ; 12^e, mention honorable, Pierre Cadorel, à Abbaretz, pour Ingénieuse ; 13^e, mention honorable, Jean Delaunay, à Saint-Vincent-des-Landes, pour Isabelle.

Pouliches de 3 ans

1^{er} prix, 500 fr., plus 800 fr. de conservation, François Bourdeau, à Nozay, pour Havanaise ; 2^e, 500 fr., plus 700 fr. de conservation, Comte de la Bourdonnaye, à Vay, pour Hermine ; 3^e, 400 fr., plus 700 fr. de conservation, Alexis Létourneau, à Nozay, pour Houtier-Noz ; 4^e, 400 fr., plus 600 fr. de conservation, Pierre Manguet, à Nozay, pour Harmonieuse ; 5^e, 300 fr., plus 600 fr. de conservation, Jean Bertin, à Abbaretz, pour Houppette ; 6^e, 300 fr., Alexis Perraud, à Derval, pour Dades ; 7^e, 300 fr., Veuve Lebreton, à Nozay, pour Hironde ; 8^e, 300 fr., Pierre Blanchet, à Monais, pour Héroïne ; 9^e, 200 fr., Louis Grippay, à Derval, pour Hironde ; 10^e, 200 fr., Pierre Gilbert, à Derval, pour Hermine ; 11^e, 200 fr., Pierre Cadorel, à Abbaretz, pour Hironde ; 12^e, mention honorable, Auguste Martin, à Derval, pour Heureuse ; 13^e, mention honorable, Alphonse Lefèvre, à Tréflex, pour Hongroise ; 14^e, mention honorable, François Radin, à Derval, pour Hirène.

Concours de Plessé (15 Mars)

Pouliches de 2 ans

1^{er} prix, 300 fr., Pierre Seroux, à Blain, pour Irène ; 2^e, 250 fr., Stanislas Houssais, à Marsac, pour Ismaëlle ; 3^e, 200 fr., Jean Perrigaud, à Marsac, pour Idole ; 4^e, 200 fr., Jean-Baptiste

Tramblay, à Guenrouët, pour Iéna ; 5e, 150 fr., Pierre Tripon, à Plessé, pour Iéna ; 6e, 150 fr., Emile Salmon, à Conquereuil, pour Indienne ; 7e, 150 fr., Alfred Peignet, à Bouvron, pour Iéna ; 8e, 150 fr., Auguste Tardivel, à Marsac, pour Image ; 9e, 100 fr., Auguste Jouin, à Guéméné, pour Iéna ; 10e, 100 fr., Eugène Gogrel, à Plessé, pour Iéna ; 11e, 100 fr., Louis Maillard, à Bouvron, pour Iéna ; 12e, 100 fr., Pierre Devaud, à Guéméné, pour Indienne ; 13e, 100 fr., Jean Violin, à Guenrouët, pour Isabelle ; 14e, mention honorable, Maurice Roger, à Plessé, pour Iéna ; 15e, mention honorable, Veuve David, à Plessé, pour Iéna ; 16e, mention honorable, Joseph Pillard, à Plessé, pour Iéna.

Pouliches de 3 ans

1er prix, 500 fr., plus 800 fr. de conservation, Auguste Tardivel, à Marsac, pour Harmonie ; 2e, 350 fr., plus 600 fr. de conservation, Désiré Douet, à Plessé, pour Hélice ; 3e, 350 fr., plus 600 fr. de conservation, Auguste Leray, à Guéméné, pour Huguette ; 4e, 300 fr., Veuve Passard, à Guéméné, pour Houle ; 5e, 200 fr., Jean-Baptiste Douet, à Plessé, pour Halucine ; 6e, 200 fr., Jean Guillard, à Blain, pour Houlette ; 7e, 200 fr., Joseph Perrigaud, à Marsac, pour Hérodiane ; 8e, 200 fr., Prosper Guérin, à Conquereuil, pour Hermine ; 9e, 200 fr., Henri Seroux, à Marsac, pour Hortense ; 10e, mention honorable, Pierre Pabouf, à Guéméné, pour Hironelle ; 11e, mention honorable, Pierre Ménager, à Plessé, pour Hironelle.

Pouliches et Poulains de 1 an

1er prix, 200 fr., Pierre Marchand, à Blain, pour Jolie ; 2e, 150 fr., du Rostu, à Plessé, pour Joyeuse ; 3e, 125 fr., François David, à Plessé, pour Jalouse ; 4e, 125 fr., François Legrand, à Plessé, pour Jouvencelle ; 5e, 100 fr., Pierre Pelé, à Plessé, pour Jannette ; 6e, 100 fr., Julien Bèle, à Plessé, pour Jolie ; 7e, 100 fr., Louis Fourrage, à Plessé, pour Joyeuse ; 8e, 100 fr., Pierre Durand, à Plessé, pour Jule ; 9e, 100 fr., Louis Gascoin, à Plessé, pour Jovette.

Réglementation relative aux Livres généalogiques

Le Comité supérieur des livres généalogiques a été créé par décret du 13 juillet 1923, en vue de l'organisation méthodique de l'institution des livres généalogiques.

Devant se préoccuper de tout ce qui était de nature à améliorer l'élevage, il a tout d'abord essayé de fixer les principes généraux suivant lesquels devaient être tenus les livres généalogiques des races d'animaux ; il a recherché les conditions dans lesquelles devaient être délivrés et visés les certificats d'inscription sur les livres pour donner aux acheteurs étrangers le maximum de garantie de manière à développer le courant commercial d'exportation de nos animaux reproducteurs.

C'est sur sa production que, par décret du 24 mars 1924, fut ouvert au Ministère de l'Agriculture, un registre-catalogue pour l'inscription des livres généalogiques.

Les premières dispositions envisagées et prises se sont, à l'usage, révélées inefficaces ou tout au moins insuffisantes.

C'est pour répondre à ce but qu'un décret publié au « Journal Officiel » du 17 mars, rapporte le décret du 24 mars 1924 instituant un registre-catalogue des livres généalogiques et qui institue un remplacement :

1° Un registre des livres généalogiques approuvés d'animaux de ferme.

2° Un registre d'inscription provisoires des livres généalogiques d'animaux de ferme.

3° Un registre des livres généalogiques spéciaux d'animaux de ferme.

Ce décret relatif à la réglementation des livres généalogiques a été publié au « Journal Officiel » du 17 mars, ainsi que les arrêtés déterminant les conditions d'ordre technique et les conditions d'ordre administratif.



Vous dites que vous allez épouser une étrangère ?... C'est une faute... en ce moment on ne doit pas consommer que des produits français.

Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture

Les Présidents et délégués des Chambres d'Agriculture ont tenu à Paris d'importantes réunions, mardi 15 et mercredi 16 mars 1932, sous la présidence de M. Joseph Faure (Corrèze), assisté de MM. Garcin (Loire), Rémond (Seine-et-Marne), vice-présidents ; J.-E. Lucas (Seine-et-Oise), secrétaire ; de Guébriant (Finistère), trésorier.

Dans son discours d'ouverture, le président, M. Joseph Faure, a précisé, par des chiffres, le déclin des forces productives agricoles françaises : les superficies cultivées en blé, qui atteignaient 6.900.000 hectares pendant la période 1881-1890, se sont réduites à 6.500.000 hectares avant-guerre et à 5.390.000 hectares en moyenne pendant la période 1921-1930. En même temps, les surfaces consacrées à la culture du méteil, du seigle, de l'orge, de l'avoine et du maïs ont perdu plus d'un million d'hectares en 30 ans. Malgré l'augmentation des rendements, la production accuse une diminution considérable : pour le blé, on produisait avant-guerre plus de 89 millions de quintaux ; la récolte moyenne d'après guerre se chiffre seulement à 76 millions de quintaux ; pour les céréales secondaires, on produisait avant-guerre plus de 77 millions de quintaux par an ; cette production est tombée à 72 millions de quintaux dans la période d'après-guerre. En même temps, on assistait à l'augmentation constante de nos achats à l'étranger : l'excédent des importations sur les exportations de blé atteint 11 millions de quintaux en moyenne pendant la période 1921-1930 et près de 19 millions de quintaux en moyenne pour la seule année 1931. Il en est de même du méteil, du seigle, de l'orge, de l'avoine et du maïs ; pour ce bloc de céréales, l'excédent de nos importations sur les exportations a dépassé 8 millions de quintaux par an pendant la période 1921-1930, et 16 millions de quintaux pour la seule année 1931.

Il ne semble pas, malheureusement, que l'abandon des cultures céréalières ait été compensé par un accroissement de nos effectifs d'animaux. Le cheptel porcin est inférieur de près d'un million de têtes à ce qu'il était avant-guerre. Quant aux ovins, l'effectif est réduit au tiers du chiffre qu'il atteignait il y a une cinquantaine d'années. D'ailleurs, notre pays, qui fut exportateur, est maintenant importateur d'animaux vivants et de viandes. L'excédent des importations sur les exportations, pour les viandes de bœuf, a été en moyenne de 485.000 quintaux pendant la période 1921-1930, et pendant l'année 1931, nos importations ont dépassé nos exportations pour 173.000 têtes de bétail et 600.000 quintaux de viandes de bœuf. Pour les porcs, la situation est plus grave encore. Nous sommes importateurs de porcs vivants et de viandes de porc. En 1931, nous avons importé près de 500.000 porcs, contre 297.000 en 1930 et 37.000 en 1929. Quant aux moutons, nos importations ont atteint plus de 910.000 têtes d'animaux vivants et 111.000 quintaux de viandes. Ainsi donc, quelle que soit l'importance de notre production animale, nous constatons la disparition de nos exportations et l'accroissement, sans cesse plus considérable, des importations, malgré les mesures de protection qui ont été prises.

Pour la viticulture, le mouvement de notre commerce extérieur est tout à fait analogue ; nous avons importé, en 1931, plus de 15 millions d'hectolitres de vins, dont deux millions d'hectolitres provenant d'Espagne, 845.000 hectolitres d'Italie, 76.000 hectolitres de Grèce. En même temps, nos exportations qui atteignaient plus de 1.300.000 hectolitres en 1929, sont tombées à moins de 820.000 hectolitres en 1931.

Quant aux produits laitiers, nous étions encore exportateurs en 1929 ; en 1931, malgré une production accrue, notre pays est devenu importateur.

Ainsi, pour toutes ses productions essentielles, notre pays est obligé de faire appel sans cesse davantage et dans des proportions considérables, à la production agricole étrangère.

En résumé, les importations d'objets d'alimentation ont dépassé nos exportations de 9 milliards 700 millions au cours de l'année 1931, et les objets d'alimentation ne sont qu'une

partie de la production agricole française. Pénétrés de l'ampleur de la crise qui atteint ainsi l'agriculture nationale, les Présidents des Chambres d'Agriculture ont examiné la situation de ses diverses productions. Pour le blé, les Présidents des Chambres d'Agriculture demandent que la politique instaurée depuis 1929 soit poursuivie avec énergie, sans perdre de vue l'objectif essentiel à atteindre : des cours rémunérateurs. Pour les céréales secondaires, les Chambres d'Agriculture insistent pour que les mesures de protection nécessaires soient prises d'urgence : relèvement des droits de douane tout à fait insuffisants et contingentements rigoureux pour limiter les importations aux stricts besoins nationaux. Pour les produits laitiers, les Présidents des Chambres d'Agriculture demandent que les droits de douane sur les fromages et les laits concentrés soient déconsolidés et relevés immédiatement par voie de décret et que le contingentement des importations de ces produits soit maintenu.

Pour l'élevage, les Présidents des Chambres d'Agriculture ont précisé les revendications essentielles de l'agriculture pour éviter une aggravation possible de la situation du marché intérieur.

L'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture, ensuite, a longuement étudié et discuté la question des engrais azotés et du régime définitif des Mines domaniales de potasse d'Alsace, l'organisation de l'assurance contre les calamités agricoles, les questions sociales intéressant l'agriculture, etc...

Nous ne pouvons, dans ce bref article, donner en détail les revendications formulées par les représentants officiels de l'agriculture. Au cours de ses travaux, l'Assemblée a précisé, d'une manière particulièrement opportune, les besoins de l'agriculture face à la crise qu'elle subit actuellement. Il n'est pas douteux que les Pouvoirs Publics s'inspireront des vœux qui leur seront transmis et qui serviront de base et de directives à la politique agricole qui sera suivie dans l'avenir.

partie de la production agricole française.

Pénétrés de l'ampleur de la crise qui atteint ainsi l'agriculture nationale, les Présidents des Chambres d'Agriculture ont examiné la situation de ses diverses productions. Pour le blé, les Présidents des Chambres d'Agriculture demandent que la politique instaurée depuis 1929 soit poursuivie avec énergie, sans perdre de vue l'objectif essentiel à atteindre : des cours rémunérateurs. Pour les céréales secondaires, les Chambres d'Agriculture insistent pour que les mesures de protection nécessaires soient prises d'urgence : relèvement des droits de douane tout à fait insuffisants et contingentements rigoureux pour limiter les importations aux stricts besoins nationaux. Pour les produits laitiers, les Présidents des Chambres d'Agriculture demandent que les droits de douane sur les fromages et les laits concentrés soient déconsolidés et relevés immédiatement par voie de décret et que le contingentement des importations de ces produits soit maintenu.

Pour l'élevage, les Présidents des Chambres d'Agriculture ont précisé les revendications essentielles de l'agriculture pour éviter une aggravation possible de la situation du marché intérieur.

L'Assemblée des Présidents des Chambres d'Agriculture, ensuite, a longuement étudié et discuté la question des engrais azotés et du régime définitif des Mines domaniales de potasse d'Alsace, l'organisation de l'assurance contre les calamités agricoles, les questions sociales intéressant l'agriculture, etc...

Nous ne pouvons, dans ce bref article, donner en détail les revendications formulées par les représentants officiels de l'agriculture. Au cours de ses travaux, l'Assemblée a précisé, d'une manière particulièrement opportune, les besoins de l'agriculture face à la crise qu'elle subit actuellement. Il n'est pas douteux que les Pouvoirs Publics s'inspireront des vœux qui leur seront transmis et qui serviront de base et de directives à la politique agricole qui sera suivie dans l'avenir.

Nous ne pouvons, dans ce bref article, donner en détail les revendications formulées par les représentants officiels de l'agriculture. Au cours de ses travaux, l'Assemblée a précisé, d'une manière particulièrement opportune, les besoins de l'agriculture face à la crise qu'elle subit actuellement. Il n'est pas douteux que les Pouvoirs Publics s'inspireront des vœux qui leur seront transmis et qui serviront de base et de directives à la politique agricole qui sera suivie dans l'avenir.

EXPÉRIENCES SUR POMMES DE TERRE

La Méthode Hollandaise

(SUITE ET FIN)

Les pluies, toujours abondantes de ce mauvais printemps 1931, retardent la plantation jusqu'au début de mai. Elle est effectuée les 5 et 6 de ce mois, au cordeau, en lignes espacées de 0 m. 70 et à 0 m. 35 sur la ligne. La direction des lignes étant perpendiculaire aux parcelles.

La moitié de chaque parcelle est ensémentée en variété « Esterlingen », tubercules entiers calibrés venant de Hollande ; l'autre moitié en variété « Institut de Beauvais » tubercules venant d'Ille-et-Vilaine et qui sont sectionnés avant la plantation. Pour les deux variétés on a pratiqué la mise préalable en germination, de sorte que la levée a lieu rapidement et se montre très régulière.

Le 2 juin, un léger binage entre les deux lignes permet d'incorporer au sol du nitrate de soude épandu à raison de 200 kilos à l'hectare dans toutes les parcelles.

On butte le 16 juin. Dès cette époque, la parcelle sans potasse se distingue des autres par un feuillage moins développé et d'un vert sombre tranchant avec le vert plus tendre des autres parcelles.

A la fin de juin, les signes de manque de potasse se manifestent nettement dans la parcelle sans potasse, feuilles qui se décolorent par place, certaines sont déjà rabougries et presque desséchées. Dans les parcelles avec potasse la végétation reste superbe.

Suivons maintenant séparément la variété « Esterlingen » et la variété « Institut de Beauvais », cette dernière étant beaucoup plus tardive.

Variété « Esterlingen ». — Dès le début de juillet, à la suite de la période de sécheresse qui dura jusqu'au 10 juillet, la parcelle sans potasse montre un feuillage qui se dessèche avec rapidité ; au 20 juillet, la plupart des fanes sont complètement grillées, alors que la parcelle 2 est encore en pleine végétation, avec des fanes bien vertes, et la parcelle 1 commence seulement à se dessécher un peu. Au 15 août, la parcelle 1 est complètement desséchée à son tour, mais la parcelle 3 conserve encore

quelques fanes vertes, elle ne se dessèche que vers la fin du mois d'août. Sa végétation s'est donc maintenue environ trois semaines de plus dans la parcelle avec 300 kilos de chlorure de potassium et plus d'un mois dans la parcelle avec 600 kilos.

La récolte est faite dans chaque parcelle le 3 septembre. Voici les résultats obtenus après triage et pesée de la récolte :

PARCELLE	RENDMENT A L'HECTARE (kilos)	Proportion du
	pot. de terre comestibles	déchets
Sans potasse.....	7.600	5.400
Avec 300 kilos de chlorure.....	21.500	6.000
Avec 600 kilos de chlorure.....	27.500	8.000

Variété « Institut de Beauvais ». — Au 10 juillet, la parcelle sans potasse se distingue nettement par son feuillage moins développé, vert très foncé mais, avec déjà beaucoup de feuilles grillées à la base. Dans les parcelles avec potasse, le feuillage est vert tendre, très vigoureux, il y a très peu de feuilles grillées.

A la suite des pluies très abondantes du milieu et de la fin de juillet, une forte attaque de mildiou ravage la parcelle sans potasse, tandis que la parcelle 1 est à peine touchée et la parcelle 3 complètement indemne.

Au 20 août, les pluies ayant continué, très abondantes, et aucun traitement n'ayant été fait pour mieux

de terre non marchandes, parce que trop petites ou malades. A ce point de vue la dose de 600 kilos de chlorure ne se montre pas supérieure à celle de 300 kilos. La remarquable concordance des résultats obtenus avec la variété « Esterlingen » et la variété « Institut de Beauvais » donne un supplément de valeur à cette conclusion.

5° Dans le cadre de l'expérience,



juger de l'expérience, le mildiou a accentué ses dégâts dans la parcelle sans potasse, dont le feuillage est à peu près complètement grillé. La parcelle 1 commence à être fortement touchée, la parcelle 3 résiste encore et n'est que faiblement atteinte.

La fin d'août ayant amené des pluies encore très abondantes, le mildiou réussit à endommager sérieusement la parcelle 3, la parcelle 1 est encore plus atteinte, quant à la parcelle sans potasse il ne reste que les tiges, toutes les feuilles sont sèches ou complètement noires.

La parcelle avec 300 kilos de chlorure a donc résisté au mildiou environ trois semaines de plus que la parcelle sans potasse, et la parcelle avec 600 kilos, un mois de plus.

La récolte eut lieu séparément dans chaque parcelle, le 25 septembre. Voici les résultats obtenus après triage et pesée de la récolte.

PARCELLE	RENDMENT A L'HECTARE (kilos)	Proportion du
	pot. de terre comestibles	déchets
Sans potasse.....	7.200	4.600
Avec 300 kilos de chlorure.....	18.500	5.500
Avec 600 kilos de chlorure.....	23.500	7.000

Conclusions. — Les résultats obtenus sont très nets et tout à fait du même ordre de grandeur pour la variété « Esterlingen » et la variété « Institut de Beauvais », c'est pour nous un gage de l'absolue correction de l'expérience et de la bonne homogénéité du terrain. Nous pouvons donc nous appuyer sur ces résultats, extrêmement intéressants, pour en tirer un certain nombre de conclusions :

1° La potasse est bien un élément de toute première importance pour la culture de la pomme de terre et son insuffisance dans le sol se marque par un rendement très nettement inférieur.

2° L'azote et l'acide phosphorique ne peuvent en aucune façon suppléer au manque de potasse, même si on les apporte à doses relativement élevées, comme ce fut le cas dans l'expérience ci-dessus.

3° La potasse est un élément de résistance à la maladie, son action heureuse contre le mildiou s'est manifestée très nettement pour la pomme de terre « Institut de Beauvais » et proportionnellement à la dose employée. L'« Esterlingen » ayant mûri avant l'attaque du mildiou n'a pu nous donner d'indication à ce sujet.

4° La potasse augmente considérablement la valeur de la récolte en diminuant le déchet d'environ 50 pour 100, déchet constitué par les pommes

de terre non utilisables par la pomme de terre, soit en chiffres ronds :

60 kilos d'azote,
50 kilos d'acide phosphorique,
100 kilos de potasse,

Il suffira d'apporter alors comme fumure complémentaire à l'hectare :

Sulfate d'ammoniaque..... 100 kilos
Nitrate de soude..... 100 kilos
Scories..... 500 kilos
Chlorure de potassium..... 400 kilos

C'est la fumure rationnelle normale que nous recommandons vivement à tous les cultivateurs de la région qui veulent obtenir de bonnes récoltes de pommes de terre. Dans les terres bien pourvues en chaux, on pourra avantageusement remplacer les 500 kilos de scories par 175 kilos de phosphate bicalcaire ou 500 kilos de superphosphate. Le bicalcaire conviendrait également bien dans les terres manquant de chaux et serait d'action plus rapide que les scories.

J. VALENTIN,
ingénieur-agronome.

Tout bon agriculteur doit lire :
« LA MONOGRAPHIE DE LA FERMÉ EXPERIMENTALE D'AVRILLE » (Maine-et-Loire), par P. Lavallée, ingénieur agronome.

En vente au Syndicat : 5 francs

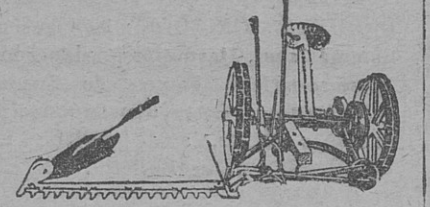
Machines Agricoles

Faucheuses

Une des premières et des plus anciennes marques françaises, de supériorité incontestable. Fabriquée avec le nouvel acier électrique, elle comporte des engrenages hélicoïdaux, silencieux, de faible usure, semblables à ceux des différentiels d'automobiles ; cinq coussinets bronze et des roulements à billes, une vitesse de coupe accélérée et des organes très élevés au-dessus du sol.

Grande souplesse d'articulation de l'accouplement et de la barre coupeuse ; tirage direct sur la charnière, avec ressort amortisseur. Long moyen, douceur de traction et grande stabilité.

Nouveau graissage automatique sous pression « Lub ».



Notices et catalogues sur demande. Machines visibles à Nantes. Ces faucheuses se font toutes coupe à droite et sont livrées avec 3 lames, franco de port, et une garantie de 10 ans, contre tous défauts de construction, ou de bon fonctionnement.

Modèles 1932, derniers perfectionnements :

Barre 1 m., att. à 1 cheval. 1.775 fr.
Barre 1 m. 15, att. à bœufs, à chx ou lim..... 1.850 »
Barre 1 m. 30, att. à bœufs, ou chevaux..... 1.925 »
Remise à nos adhérents.

APPAREIL A MOISSONNER, pour ces trois modèles : 225 fr.

Autres marques, nous consulter.

Râteaux

Entièrement en acier ; dents plates, embayage très doux. Roues renforcées avec large bandage à nervures de roulement. Pédale soulevant les dents pour reculer. Siège à ressort réglable. Fonctionnement doux et silencieux. Modèles robustes, simples et durables.

Type Fort, roues 1 m. 40 avec coussinets à roulements :
22 dents, larg. travail 1° 95. 930 fr.
24 — — — 2° 10. 960 »
26 — — — 2° 25. 990 »
28 — — — 2° 40. 1.020 »
Machines livrées franco (transport déduit sur facture).
Remise à nos adhérents.
Quantités limitées. Types légers sur demande.

Coupe-Racines



Nouveaux coupe-racines brevetés, avec palier à billes auto-régulable, pratiques, durables et d'un fonctionnement parfait, avec le minimum d'effort. La longue douille du coussinet forme réservoir d'huile et les billes sont totalement à l'abri des poussières et acides provenant de la betterave. Fonctionnement idéal et sûr, ne nécessitant aucun réglage.

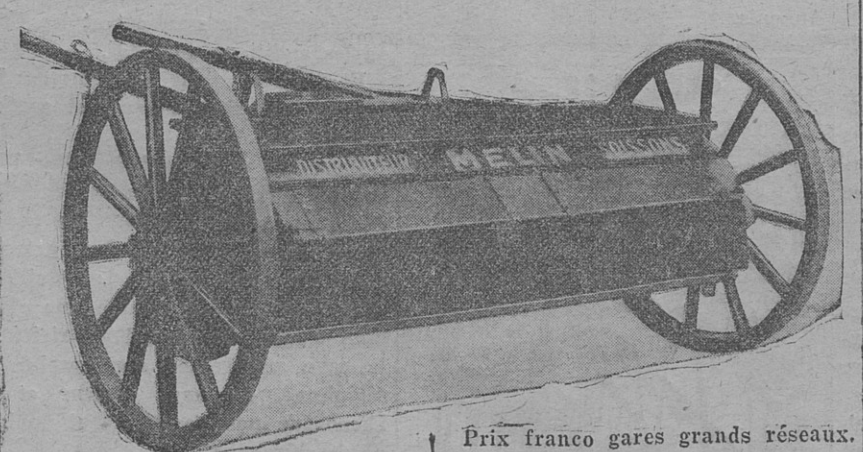
NOUVEAUX PRIX

Modèle n° 1, à bras, sur pieds fer, 4 lames, débit 500 à 600 k°... 295 fr.
Modèle n° 3, à bras, sur pieds fer, 6 lames, débit 1.200 k°... 395 fr.
Modèle n° 6, pour moteur, bâti fonte, 6 lam., déb. 2.500 à 3.000 k°. 695 fr.
Prix départ usine. Remise intéressante à nos adhérents. Se hâter de transmettre les commandes. Ces coupe-racines peuvent être livrés avec couvre-lame en tôle, moyennant un léger supplément.

Sécheurs

Excellents modèles.
Longueur 0° 21..... 15 fr.
0° 23..... 18 »
En vente à nos Bureaux, à Nantes.

Distributeurs d'Engrais



Modèle courant. Commande du fond mouvant par un seul arbre. Bonne construction.
Larg. d'épandage : 1° 50... 1.040 fr.
1° 75... 1.970 »
2° ... 2.000 »
Supplément pour cariers à bain d'huile des deux côtés : 100 francs.

Scies à bûches

BÂTI BOIS : Modèle simple, pour sciage de bûches de 18 cm. de diamètre environ. Marchant au moteur ; débit en travers : 4 stères à l'heure, en deux traits. A cheval, sans table :
Avec lame de 500 m/m... 435 fr.
— 600 m/m... 485 fr.

Modèle combiné, avec table et cheval pour sciage en long et en travers, fabrication parfaite ; gros succès :

Avec lame de 500 m/m... 530 fr.
— 600 m/m... 595 fr.

Modèle avec table à retour automatique :

Avec lame de 500 m/m... 630 fr.
— 600 m/m... 670 fr.

BÂTI FER : Paliers à billes, qualité supérieure. Modèle combiné à cheval et table :

Avec lame de 500 m/m... 500 fr.
— 600 m/m... 560 fr.

Pour poutilles fixe et folle et débarrasage, majoration de 30 francs.

LAMES DE SCIES, seules ; denture droite, couchée, ou à crochets, au choix :

Diamètre 500 m/m..... 80 fr.
— 550 m/m..... 105 fr.
— 600 m/m..... 125 fr.

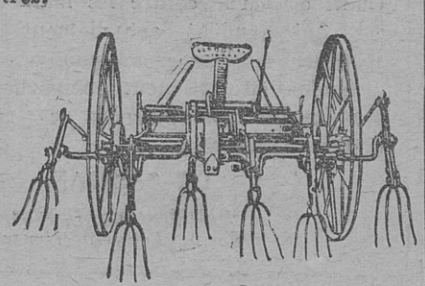
Remise aux adhérents et port remboursé sur facture.

CONSULTEZ-NOUS
NOUS VOUS REPONDRONS

Faneuses

Modèles à fourches, engrenages renforcés ; bielles extérieures doubles avec larges coussinets sur l'essieu. Bâti extra fort indéformable.

Paliers graisseurs du vilebrequin à bague. Roues 1 m. 30 renforcées avec bandage acier. Relevage au pied et à la main, avec ressort d'équilibre. Embayage perfectionné. Travail 2 mètres.



Avec 6 fourches en 1 pièce. 1.095 fr.

Modèle léger, à roues basses 1.020 »

Livrées montées, port remboursé sur facture (gares grands réseaux).

Remise aux adhérents.

Faneuses Rotatives à 6 rangs de dents. Largeur 2 m. 15, 1.770 francs.

Tous modèles. Nous consulter.

Prix valables jusqu'à épuisement des quantités retenues par le Syndicat.

Pulvérisateurs et Soufreuses à dos

PULVERISATEURS en cuivre plom-bé, pour l'acide sulfurique, contenant 15 litres :

« Soleil », pompe à disque. Lance simple : 168 fr. — Lance double : 178 fr. — Lance triple : 185 fr.

« Supérieur », pompe à piston démontable. Lance simple : 173 fr. — Lance double : 183 fr. — Lance triple : 190 fr.

Lance latérale 3 jets, porte-lance, ceinture et bretelles caoutchouc : 92 fr.

PULVERISATEURS pour vignes, en cuivre rouge, contenance 15 litres.

« Soleil », pompe à disque... 149 fr.

« Supérieur », pompe à piston démontable... 154 »

Prix nets et franco de port toutes gares.

Autres marques, nous consulter.

SOUFREUSES :

Solfatare double effet, à hélice, et mistral double effet, à brosse..... 125 fr.

Petite jaune, simple effet, à brosse..... 100 »

Ces prix s'entendent nets et franco gares de nos adhérents.

MARCHES DE LA VILLETTE

Du Lundi 21 Mars 1932

ANIMAUX	Aménage	Ventes	COURS OFFICIELS				PRIX APPROXIMATIFS			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Boeufs.....	2.815	2.800	8 60	6 90	5 60	9 40	5 45	3 80	2 80	5 83
Vaches.....	1.376	1.360	8 60	6 60	5 30	9 80	5 45	3 65	2 65	6 27
Taureaux.....	442	435	6 20	5 50	5 10	6 70	3 72	3 02	2 55	4 15
Veaux.....	2.078	2.000	12 80	10 50	8 50	14 10	7 68	5 98	4 67	8 75
Moutons.....	15.112	15.000	15 30	10 80	8 80	17 50	7 65	6 07	3 98	8 75
Porcs.....	3.212	3.212	9 42	8 56	6 14	9 72	6 60	6 00	4 30	6 80

Du Jeudi 24 Mars 1932

Boeufs.....	813	800	8 80	6 90	5 60	9 60	5 28	3 80	2 80	5 95
Vaches.....	406	400	8 80	6 60	5 30	10 10	5 28	3 65	2 65	6 40
Taureaux.....	163	160	6 30	5 60	5 20	6 80	3 78	3 08	2 60	4 20
Veaux.....	1.277	1.200	12 90	9 80	7 80	13 60	7 38	5 58	4 30	8 43
Moutons.....	3.239	3.600	15 10	10 60	8 60	17 50	7 55	4 98	3 78	8 75
Porcs.....	1.758	1.758	9 28	8 28	6 14	9 72	6 50	5 80	4 30	7 80

Soignons nos Prés

Les ressources que l'agriculteur peut tirer d'un bon pré sont loin d'être négligeables, et par ces temps où tout le monde parle de la crise, il est bon de se rappeler qu'un hectare de prairie peut servir à produire, dans une année, quatre cent cinquante à cinq cents kilos de viande, avec une main-d'œuvre à peu près nulle.

Encore faut-il que les animaux y trouvent de quoi paître, et depuis quelques mois, la majeure partie de nos prés a bien mauvaise mine : le temps sec et froid, les petites gelées répétées ont entravé la pousse de l'herbe qui s'est desséchée et présente l'aspect brûlé qu'elle a en général à la fin de l'été.

Les fourrages en réserve commencent, par ailleurs, à se raréfier, et le seigle nouveau, de même que le trèfle incarnat, sont encore loin de la période d'utilisation.

Il faut donc porter tous nos soins sur les prés, dont nous pouvons activer la pousse par le simple emploi d'engrais azotés à action rapide.

L'herbe ne pousse pas toute seule, comme on l'a fait justement remarquer, et on peut la faire pousser de bonne heure en nitrifiant les prairies.

Un épandage de nitrate de soude du Chili, à la dose de 100 à 150 kilos à l'hectare, suffit pour que la prairie, lessivée d'apparence, reprenne vite un aspect verdoyant ; l'herbe qui pousse grâce au nitrate, est tendre, assimilable et très nourrissante ; elle convient admirablement pour l'alimentation des jeunes, et l'engraissement des adultes, et elle augmente sensiblement la production laitière des vaches qui la paissent. Le nitrate des prés, en cette saison, est donc une opération pleine d'intérêt.

P. CORMIER,
Ingénieur Agronome,

Evaluation forfaitaire des Bénéfices Agricoles

Le « Journal officiel » du 23 mars publie le texte de la loi fixant les coefficients applicables en 1932 pour l'évaluation forfaitaire des bénéfices agricoles en matière d'impôts sur les revenus. En voici la teneur :

Article unique. — Les coefficients applicables à la valeur locative cadastrale des terres exploitées préalablement majorée de 50 p. 100, pour l'évaluation forfaitaire des bénéfices agricoles, seront :

Pour les terres labourables de 1 ^{re} classe.....	1
Pour les herbes, prairies.....	1,50
Pour les bois industriels.....	1,50
Pour les pépinières et cultures maraîchères, florales et d'ornementation.....	5
Pour les cultures non désignées.....	2,50

Plants de Châtaigniers

La Commission départementale du Châtagnier doit arrêter très prochainement ses opérations pour la campagne automne 1931-printemps 1932. Les planteurs sont donc priés instamment d'adresser sans plus de retard au Trésorier de la Commission, à la Préfecture, 2^e Division, les commandes qu'ils comptent encore faire cette année.

Livraison port dû, emballage gratuit des plants suivants :

Plants du Gâté	
Plants 10/30 cm.....	8 40 le cent
Plants de Montevault	
Plants 10/30 cm.....	7 70 le cent
— 30/80 cm.....	14 »
— 80/130 cm.....	21 »
— baliveaux.....	20 »
Plants tamba du Japon	
Plants d'un an.....	2 » pièce
Baliveaux.....	21 » pièce

AU CONCOURS GENERAL AGRICOLE DE PARIS

Voici, pour la Loire-Inférieure, les lauréats dans la section des vins :

Expositions individuelles. — Vins rouges. — Diplôme de médaille de bronze : M. Stanislas Guindon, à Saint-Géréon.

Diplôme de mention honorable : M. Henri Guindon, à Saint-Géréon.

Vins blancs, 1^{er} groupe. — Muscadet. — Diplôme de médaille d'or : M. Stanislas Guindon, à Saint-Géréon. Diplôme de médaille d'argent grand modèle : M. Guindon, à Saint-Géréon. Diplôme de médaille d'argent : M. Lumeau, à Ancenis.

Eaux-de-vie. — Diplôme de médaille d'or : M. Guindon,

INSCRIVEZ-VOUS POUR LE CONCOURS des VINS de la FOIRE DE NANTES

Les Jeudi 14 et Vendredi 15 Avril, participez aux grandes JOURNÉES VITICOLES ET CONCOURS DES VINS organisés par les Chemins de fer de l'Etat et du P.O.

P.-S. — Les Viticulteurs de la Loire-Inférieure qui désirent participer au Concours des Vins, dans une des sections ci-dessous : Muscadets, Gros-Plants, Pinots et Vins rouges de la Loire, sont priés de bien vouloir se faire inscrire au plus vite, en précisant la catégorie et l'année. Le minimum des envois est fixé à :

2 bouteilles pour les vins de 1928 et 1929
3 — — — — — 1930 et 1931

Chaque vigneron a la faculté de n'exposer qu'une sorte de vin, de l'année de son choix, ou de plusieurs années.

Ne rien expédier avant les instructions qui paraîtront ultérieurement à cette place. Adresser les demandes à M. R. Faivre, secrétaire de la C. G. V. C. O., 2, rue Scribe, à Nantes.

L'éclairage est une nécessité

Le fermier après avoir longtemps hésité à faire poser sa première lampe, ajoute à chaque instant une lampe nouvelle à son installation. La raison de cette évolution est facile à comprendre : il sait désormais qu'il faut y voir clair pour faire de bon travail et que celui-ci paie et largement le surcroît de dépense que représente l'éclairage électrique. En d'autre-voies ? Visitez, comme nous l'avons fait nous-mêmes, les régions récemment électrifiées : toutes les pièces servant à l'habitation disposent au moins d'une lampe, l'étable, l'écurie en possèdent également, le grenier ou le hangar sont éclairés ; éclairés aussi le chai et le pressoir.

C'est une débauche de lumière. Point, c'est simplement une nécessité qu'on a comprise et de laquelle on a tenu compte. Que pour traire aisément les vaches, ou pour panser les animaux, il soit indispensable d'y voir clair, c'est la chose à ce point évidente qu'il nous paraît inutile de nous y arrêter, que dans le grenier ou le hangar, on ne puisse actionner utilement le hache-paille, le concasseur, le coupe-racines, nul ne le contestera. Comparez le travail qui se fait au pressoir ou dans le chai à la lumière électrique avec le travail qu'on accomplit à la lueur d'une lanterne et vous aurez le secret de cette merveilleuse transformation.

Tout n'est cependant pas parfait, car il demeure encore des coins d'ombre : la cour qu'on a négligée, la porcherie qu'on oublie, la litière qu'on délaisse. De plus, les lampes sont souvent trop faibles, l'installation défectueuse, toutes choses qu'il faut rectifier et éviter. Ce qui ne demande qu'un peu de réflexion et de jugement, ainsi que nous le démontrerons prochainement.

Ficelle-Lieuse

Sisal blanc de toute première qualité. Par balles de 25 kilos garantis. Longueur, 330 à 335 mètres au kilo ; résistance à la rupture, 45 kilos. Régularité parfaite de filage.

Prix : 400 francs les 100 kilos, Remise aux adhérents.



Grains et Farines

Durant le cours de la semaine dernière, notre COOPÉRATIVE a payé les blés entre :

157 et 160
suivant qualité et poids spécifique, départ gares grands réseaux.
Voici les Cours officiels des céréales et farines dans notre région, à ce jour : Nantes, le 24 mars.

Blé moignon sans ail, base 73 kilos reversibles, 158 à 159
Blé sans ail, base 73 kilos reversibles, 160 à 161
Avoines grises ou noires, 111
Avoines bigarrées, 98
Avoines « Plata 55 kil. », 98
Sarrasin (Bretagne), 106
Sarrasin (Loire-Inférieure), 107
Orges Maroc (logés), 77
Orges Danube, 90
Seigle du Danube, 105
Son bonne fabrication, 68
Son (Paris), 57

Ces cours s'entendent par wagon complet, départ lieux de production.

Fourrages

On cote suivant lieux de production, les 1.000 kilos :
Paille de blé en bottes, 210
Paille de blé pic, 210
Paille d'orge en bottes, 185
Paille d'orge pressée, 195
Paille d'avoine en bottes, 195
Paille d'avoine pressée, 200
Foin, les 1.000 kilos, 220 à 250

Cours du Bétail

Syndicat de la Boucherie de Nantes
Cours du 18 mars
On cote le demi-kilo :
VEAUX : 432. — 1^{re} qualité, 5,75 à 6,75 ; 2^e qual., 4,75 à 5,75 ; 3^e qual., 3,75 à 4,75.
BOEUF : 2. — Devant : 1^{re} qualité, 3,75 à 4,75 ; 2^e qual., 2,75 à 3,25 ; 3^e qual., 1,50 à 2,50. Derrière : 1^{re} qual., 4,25 à 5,25 ; 2^e qual., 3,25 à 4,25 ; 3^e qual., 2,25 à 3,25.
MOUTONS : 268. — 1^{re} qualité, 7,50 à 8,50 ; 2^e qual., 6 à 7 fr. ; 3^e qual., 5 à 6 fr.
Agneaux sans tarif.
PRIX DU KILO SUR PIED
BOEUF. — Plus bas, 1,50 ; plus haut, 5,25 ; prix moyen, 3,37.
VIAUX (suivant qualité). — Plus bas, 3,75 ; plus haut, 6,75 ; prix moyen, 5,25.
MOUTONS. — Plus bas, 5 fr. ; plus haut, 8,50 ; prix moyen, 6,75.

Légumes et Primeurs
MARCHÉ DU CHAMP DE MARS
Cours du 23 mars
Artichauts, les 12, 13 fr. — Bette-raves, les 12, 4 fr. — Carottes, le kilo, 0,50. — Céleri rave, la botte, 8 fr. — Choux pommés, les 16, 14 fr. — Choux-fleurs, les 11, 8 fr. — Choux Bruxelles, le kilo, 2,50. — Cresson, les 12, 8 fr. — Chicorées, les 12, 6 fr. — Endives, le kilo, 2,50. — Escaroles, les 12, 2 fr. — Epinards, le kilo, 4 fr. — Laitues, les 12, 5 fr. — Mâche, le kilo, 2 fr. — Navets, la botte, 1,25. — Oseille, le kilo, 1,50. — Oignons, le kilo, 2,25. — Pissen-lits, le kilo, 2 fr. — Poireaux, la botte, 4 fr. — Radis, les 12, 6 fr. — Salsifis, la botte, 2 fr. — Scorsonères, la botte, 1,75. — Pommes de terre, le kilo : ronde jaune 0,60 ; saucisse, 0,90 ; — Pommes, le kilo, 2,00.

Cours des Vins

Muscadet 1^{er} choix, 750 à 800
Muscadet 2^e choix, 700 à 750
Gros-plant 1^{er} choix, 800 à 875
Gros-plant 2^e choix, 250 à 300
Noah (suivant degré), 100 à 130

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents
Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

OFFRES

197. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'hybrides sélectionnés. Seibel blanc 4986, 4995, 5409, 6468. Rouge 4643, 5455, 5487, 6905. Bertille-Seyves. Baco, Gaillard, etc., très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité, authentiquement garantie.

S'adresser à M. Terrien-Biret, viticulteur à la Blanchardière, La Chapelle-Basse-Mer.
23. — Pépinières J. Foulonneau, Saint-Christophe-la-Croix (M.-et-Loire), offrent plants de vignes greffés et hybrides nouveaux, pommiers à cidre et arbres fruitiers franco toutes gares. Prix courant franco.

45. — A vendre, cause auto, bonne jument de neuf ans, apte à tous travaux, taille 1 m. 57. S'adresser au Syndicat.

47. — Plantez dans vos jardins, boutures de dahlias et chrysanthèmes à grandes fleurs, variétés étiquetées. Adresser-vous en confiance à MM. Leray-Aurain, La Basse-Lande, Pont-Rousseau. Livraison avril.

51. — A louer, commune des Lucs-sur-Boulogne (Vendée), une métairie à moitié fruits de 32 hectares ; à prendre à la Saint-Georges 1933. S'adresser à M. Feidel, 5, place Dumoustier, Nantes.

52. — A vendre, deux chèvres pleines, l'une ayant cinq ans, l'autre deux ans. S'adresser à M. Boigues-aumeau, Beau-Chêne, Le Landreau (Loire-Inf.).

54. — A louer pour le 23 avril 1933, une ferme de 16 hectares, située à La Planche (L.-I.). S'adresser à M. Bous-sonnier, expert, La Planche (L.-I.).

57. — Pour cause décès, ferme à louer, Toussaint 1932, 20 hectares environ, 10 kilomètres de Nantes. S'adresser au Syndicat.

58. — A louer carrière de granit bleu, pouvant faire pavés, 16 kilomètres de Nantes, dont 13 kilomètres route de Vannes, Maison et jardin. S'adresser au Syndicat.

59. — Je cherche à louer ferme de 4 à 7 hectares, en partie qualité inférieure marécageuse, pour élevage canard, seul tenant si possible. S'adresser au Syndicat.

60. — A louer, tenue-maraîchère, pour 1^{er} novembre 1932, d'un hectare 1/2, avec trois grandes serres, située route de Sainte-Luce, Douloir. S'adresser à Mlle de Bethencourt, 21, rue du Calvaire, Nantes.

61. — A vendre, cause cessation de culture, matériel de labourage et de battage, comprenant : Un tracteur Fordson, deux charrettes dont une reversible, une batteuse Hiden grand travail, le tout en bon état. Prix : 16.000 francs. Prendre adresse au Syndicat.

62. — A vendre, bon vin blanc Pinot, 490 francs la barrique ; échantillon sur demande. S'adresser à M. L. Chauvat, viticulteur, Le Mesnil, par Saint-Florent-le-Vieil (Maine-et-Loire).

63. — A vendre, hybrides des meilleures variétés : Seibel blanc 4986, 5409 ; Seibel rouge 4643, 5455 ; Baco 100 ; Phénomène rouge ; Tank rouge ; Boiziau rouge. S'adresser à M. Pierre Brethé, pépiniériste, à La Planche.

64. — A vendre, un hangar démontable de 160 mètres de surface, couvert en tôles galvanisées ondulées. Il existe des portes, portails et grenier, ainsi que des séparations et des crèches en madriers de chêne. Ecrire à M. Henri Airiau, à la Forêt de Saint-Martial-de-Vivryrole, par Verteillac (Dordogne).

DEMANDES

20. — Donnerais en métayage à ménage sérieux et travailleur ayant enfant en âge de travailler, ferme d'environ 40 hectares, et vigne, en Maine-et-Loire ; fournirait tout le matériel et cheptel, récoltes à faire cette année, 11 hectares ensemencés, un tiers pour le fermier.

22. — On demande une jeune bonne de ferme de 14 à 16 ans. S'adresser au Syndicat.

24. — On demande jeune fille de campagne, pour culture maraîchère, région banlieue Nantes. S'adresser au Syndicat.

Comice de Vertou

Dimanche 3 avril, à 9 h. 30 du matin, Salle des réunions, assemblée semestrielle du Comice de Vertou.

Foires et Marchés de la Semaine

Dimanche 27 mars : Pont-Saint-Martin.

Lundi 28 : Barbechat, L'Eraudais, Couëron, La Haie-Fouassière, Juigné, Moisdon-la-Rivière, Mouzeil, Soull-vache, Nozay, Pontchâteau.

Mardi 29 : Arthon-en-Retz, Moisdon, La Regrippière, Le Loroux-Bottereau, Montoir-de-Bretagne, Paulx.

Mercredi 30 : Rezé, Savenay, Saint-Même, Châteaubriant.

Jeudi 31 : Blain, Ancenis, La Chapelle-Hulin, Cordemais.

Vendredi 1^{er} avril : Nort-sur-Erdre, Saint-Molf, Clisson, Paulx, Saint-Nazaire.

Samedi 2 : Abbaretz, Rezé, Campbon.

PRIX-COURANT

Alimentation du Bétail

Farine de Manioc.....	100 »
Riz Saigon n° 1, par 100 kilos	105 »
Issues de riz.....	75 »
Remoulage de fèves.....	78 »
Maïs pour volailles.....	85 »
Les 100 kilos logés sur wagons Nantes, Chantenay	
« LE TITAN ».....	105 »
Farine alimentaire pour porcs et bovins.	
Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay.	
Farine « La Reine », 124 fr, les 100 kilos logés, départ Plessé.	
Tourteaux Arachide.....	115 »
— Coprah en pain.....	88 »
— « Armor ».....	92 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.	

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE
Proviende « Sucraff » N° 1... 75 »
— « Sucraff » N° 2... 72 »

ALIMENTATION DES CHEVAUX
Aliment complet N° 1, 40 %
avoine, 35 % mélasse..... 95 »
Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (succédanés, avoine tourteaux) 103 »

ALIMENTATION DES PORCS
Optima pour engraissement des porcs..... 107 »
pour porcelets et truies..... 157 »
Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

ALIMENTATION DES BEUFES
VACHES ET VEAUX
Optima Lait..... 105 »
Optima pour engraissement des boeufs..... 107 »
Optima, farine lactée pour veaux, par sacs de 5 kilos, 14 »

Aliments mélassés
Mélasse Say, 80 % mélasse..... 86 »
Son mélassé Say, 50 %..... 103 »
Paille mélassée Say, 50 %..... 72 »
Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Provendeine
Pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 15 fr, la boîte, pris au Syndicat.

Aliments pour Volailles et Lapins
Granulé condensé..... 115 »
Grande Ponduse..... 130 »
Farine de viande..... 180 »
Farine d'os alimentaire..... 87 »
Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Aviculture de l'Ouest
Boulettes « OVOX » pour pondeuses..... 135 »
Provende « LAPOX » pour lapins..... 120 »
Farine de Poisson supérieur..... 225 »
— Viande extra..... 225 »
Coquilles huîtres..... 60 »
Sur wagon départ Nantes.

Chaux

Grosse chaux en belles pierres blanches..... 105 »
Les 1.000 kilos en vrac sur wagon Champtocé et par 8.000 kilos minimum.
Chaux blutée pour amendements..... 125 »
Fleur de chaux blutée pour vigne..... 140 »
Les 1.000 kilos livrés en sacs de 35 kilos facturés et repris au même prix si rendus dans le délai de 3 mois.

La chaux blutée peut être livrée en sacs papier « Kraft » à 3 épaisseurs, très résistants, pouvant contenir 45 kilos de chaux, moyennant une majoration de 25 fr, par tonne.

Engrais

Engrais composés :
2 1/2 azote am, 10 acide phosph. 40 70
5 potasse, 3 azote am, 9 acide phosphorique..... 50 15
10 potasse, 3 azote am, 10 acide phosphorique..... 61 7
Nous pouvons faire toutes autres formules ; nous demander les prix.
Phosphate Alg. tamis 100, 26 % 23 »
— Maroc 33 %..... 32 »
Superphosphate 14 %..... 27 25
— 16 %..... 30 25
— 18 %..... 34 25
Scories 14 %..... 27 60
— 16 %..... 30 35
— 18 %..... 33 10
Poudre os verts 5 azote organique, 20 acide phosph. 78 75
Noir spécial « Intensator »
2 azote org., 10 acide phosph. 42 20
Sulfate fer cristaux 95 %..... 34 85
— neige 95 %..... 40 10
Sylvinité riche 18 %..... 33 30
Chlorure de potassium 49 % 38 25
Nitrate de soude synthétique, 15,50 %, sacs de 100 kil..... 106 60
— 50 kil..... 108 90
Nitrate de soude du Chili, broyé et réglé, 15,50 %..... 112 »
Sulfate d'ammoniaque 20, 40 % 109 70
Cyanamide S.P.A. 20 % en bid. 119 70
— 15 % en sac. 96 60
Acide sulfurique pour la destruction des mauvaises herbes :
60° Baumé en bonbonne 100 k. 39 25
60° — — 50 k. 40 75

Nota. — Les prix que nous donnons ci-dessus pour les engrais s'entendent pour marchandises prises à Nantes ou sur wagon Nantes, au détail. Ceux qui désireraient des prix franco ou par wagons complets en groupement sont priés de nous écrire et nous leur ferons des conditions spéciales.

Produits Viticoles

Sulfate cuivre suivant marque française ou belge..... 185
Sulfate cuivre anglais..... 190

L'AMOUR MÈNE

Les Millions de l'Oncle Capoulade

Roman inédit de Jean de BARASC

Mordu par le dépit, il éprouva brusquement le désir de rendre moquerie pour moquerie.

— Vous auriez facilement trouvé quelque autre idiot pour me remplacer, dit-il, d'un ton tout changé.

Et s'éloignant tranquillement, il se dirigea vers le groupe qui entourait la jolie Havanaise.

Master Képolette lui faisait une cour brillante.

Le cafet

MARCHÉS RÉGIONAUX

NANTES (Talensac)

Au demi-kilo :
Bœufs, 1re catégorie, 6.50 à 12 fr.;
2e cat., 3 à 3.50; 3e cat., 1.25 à 2.50.
Veu, 1re catégorie, 6 à 9 fr.;
2e cat., 5 à 6 fr.; 3e cat., 3 à 5 fr.;
Mouton, 1re catégorie, 8 à 9 fr.;
2e cat., 7 fr.; 3e cat., 4 fr.
Café : 3.75 à 4 fr. la douzaine.
Lapins : 6.50.
Poulets : 9 à 10 fr.

ANCIENS

Poulets, la couple, gros 35 à 40 fr.,
moyens 32 à 35 fr., petits 30 à 32 fr.;
pigeons, la couple, 10 à 12 fr.; lapins,
la pièce, 12 à 25 fr.; œufs, la douzaine,

2.50 à 3.50; beurre, le demi-kilo, 9.50

à 10.50; veaux, le kilo, 6 à 6.50; porcs,
6 à 6.15; porcs de lait, 115 à 140 fr.

CANDÉ

Marché du 21 mars. — Blé, 150-
152 fr.; orge, 90-100 fr.; avoine, 105-
110 fr.; seigle, 95-100 fr.; sarrasin, 80-
85 fr.; pommes de terre, 60-70 fr. Paille,
les 1000 kilos, 215-230 fr.; foin, 310-
320 fr. Beurre, le demi-kilo, 9.50-10;
œufs, la douzaine, 3.50-3.75; poulets, la
couple, 34 à 40 fr.; canards, la couple,
30-35 fr.; lapins, la pièce, 12-14 fr.;
pigeons, la paire, 10-11 fr.

CHATEAUBRIANT

Farines, 220 à 225 fr.; blé, 150 fr.;
sarrasin, 90 à 92 fr.; avoine, 100 fr.;
orge, 100 fr.; son, 30 fr.; paille, 120 à
125 fr.; foin, 100 à 120 fr.

Beurre en gros, 16 fr. le kilo; détail,
19 à 20 fr.; œufs, 2.50 à 3.25 la douz.
Vieilles poules, 22 à 36 fr.; gros pou-
lets, 38 à 40 fr.; canards, 38 à 40 fr.;
oies, 75 à 80 fr.; pigeons, 10 à 12 fr.;
petits, 20 à 25 fr.; canards, 38 à 40 fr.;
la couple; lapins domestiques, 12-15 fr.;
petits pour élever, 5 à 6 fr.

NOZAY

Farine, 238 à 260 fr.; farine de sar-
rasin, 208 à 250 fr. Blé, base 72 kilos,
148 à 150 fr.; seigle, 92 à 94 fr.; orge
de mouture, 78 à 80 fr.; avoine, 99 à
100 fr.; sarrasin, 100 à 105 fr.; son, 74
à 75 fr.

Foin, les 500 kilos, supérieur 110 à

115 fr., ordinaire 100 à 110 fr.; paille,
112 à 115 fr.

Cidre, la barrique, 135 à 150 fr.,

droits en sus.
Beurre, le kilo, en gros 15.90 à 16 fr.,
au détail 16.25 à 16.50; œufs, en gros
2.75 à 3 fr., au détail 3.20 à 3.25; por-
lets, la couple, petits 24 à 32 fr., gros
33 à 42 fr. (11 fr. le kilo vivant); vieilles
poules, 25 à 32 fr.; lapins, 12 à 17 fr.
(6 à 6.50 le kilo vivant).

Lapins de garenne, 7 à 8 fr.; pigeons

ramiers, 5.50 à 6.50.
Beuf, le kilo sur pied, 3 à 3.50; gé-
nisse, 3.40 à 3.75; vache, 2.50 à 2.80;
veau, 5.40 à 5.50; mouton, 7.50 à 7.75;
porcs gras, 5.60 à 5.75.
Porclets six à huit semaines, 100 à
140 fr.; de deux à trois mois, 150 à
230 fr.; courants trois à quatre mois,
240 à 330 fr.; jeunes truies adultes, 280
à 320 fr., suivant poids et qualité.

PONTCHATEAU

Veaux, amenés 99, vendus de 6 à 6.50
le kilo; moutons, 4.75 à 5.25 le kilo.

Beurre, au détail, 10 à 11 fr. la livre;

œufs, 3 à 3.50 la douzaine; poulets,
moyens, 25 à 35 fr.; lapins, 15 à 22 fr.;
pigeons, 6 fr.

HERBIGNAC

Blé, 160 à 170 fr.; avoine, 110 à
120 fr.; son, 78 à 80 fr.; paille, 200 fr.
Beurre en gros, 21 à 22 fr. le kilo; œufs,
2.50 à 3 fr.; la douzaine; vieilles poules,
15 à 18 fr.; poulets, 20 à 22 fr.; pi-
geons, 6 à 7 fr. Cidre, 155 à 165 fr. la
barrique. Bœufs, 4 à 4.50 le kilo; vaches,
3.90 à 4.25; veaux, 5 à 5.50 la livre;
porcs gras, 3.90 à 4 fr. le kilo; porcs
de lait, 120 à 140 fr. la pièce.

SAINT-ETIENNE-DE-MONTLUC

Poulets, la couple, gros 50-55 fr.,
moyens 40-45 fr., petits 30-35 fr.; can-
ards, la pièce, 18-22 fr.; pigeons, la
couple, 10-12 fr.; lapins, la pièce, 12
à 15 fr.; œufs, la douzaine, 3 fr.; beurre,
la livre, 10 fr. Veaux, le kilo, 6-7.50.

PAIMBEUF

Farine, 220-222 fr.; blé, 140-142 fr.;
avoine, 96-98 fr.; blé noir, 98-100 fr.;
son, 74-76 fr. Foin, les 500 kilos, 90-
95 fr.; paille, 102-105 fr.

Beurre, le kilo, en gros 20.50-21 fr.;

au détail, la livre, 10.50-11 fr.; œufs,
3-3.50 la douzaine.
Poulets, la couple, 28-38 fr.; canards,
34-37 fr.; pigeonneaux, 10.50-13 fr.; la-
pins, 15-25 fr. pièce.
Bœufs gras, le kilo, 3.40-3.70; tau-
reaux, 3.30-3.50; vaches, 3.30-3.50; veaux
5.50-6 fr.; moutons, 6.30-6.70; porcs,
4.75-5 fr.

CLISSON

Blé, 150 fr.; avoine, 115 fr.; blé noir,
110 fr. Foin, les 500 kilos, 125 fr.;
paille, 120 à 125 fr. Poulets, la couple,
gros 45 à 50 fr., moyens 30 à 44 fr.,
petits 30 à 35 fr.; lapins, la pièce, 12
à 15 fr.; œufs, la douzaine, 3.50; beurre,
le demi-kilo, 8 à 10 fr. Bœufs gras, le

kilo sur pied, 3 à 4.25; bœufs de travail,

la paire, 4.500 à 6.800 fr.; vaches gras-
ses, le kilo, 2.75 à 4 fr.; vaches laitières,
l'unité, 1.200 à 3.200 fr.; veaux, 6 à
5.50; porcs, 6 fr.; porcs de lait, 120 à
170 fr.

SAINT-PHILBERT-DE-GRANDLIEU

Beurre, la livre, 10 à 10.50; œufs, la
douzaine, 4 à 4.50; poulets, la couple,
gros 50 à 60 fr., moyens 40 à 45 fr., pe-
tits 30 à 35 fr.; canards, la pièce, 12 à
18 fr.; pigeons, la couple, 6 à 7 fr.; la-
pins, la pièce, 15 à 20 fr.

SAINT-PAZANNE

Poulets, la couple, gros 50 à 60 fr.,
moyens 40 à 50 fr., petits 30 à 40 fr.;
pigeons, la couple, 10 à 12 fr.; lapins,
la pièce, 13 à 18 fr.; œufs, la douzaine,
2.30 à 3.25; beurre, le demi-kilo, 8 à
8.50.

L'Imprimeur-Gérant : F. DUPAS.

SAUVEZ VOS BOVINS

La douve les décime
FILIDOUE : EN 3 JOURS !!
Livré en capsules, le FILIDOUE
s'absorbe très facilement et sa composition
d'extraits filicidiques pur, six fois plus actif
que l'extraire éthéré de fougère mâle, en fait
la médication la plus économique.

Demandez aujourd'hui-même notre brochure de
télégamme en utilisant la bon ci-dessous. Elle vous sera
adressée gratuitement.
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES
PRODUITS VÉTÉRINAIRES
3, Rue Barbagnole
PARIS (19)

Monsieur le Directeur de la SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DES PRODUITS VÉTÉRINAIRES
3, Rue Barbagnole, PARIS-19
Veuillez m'adresser votre brochure gratuite 8
POUR LES OVINES ET LES BOVINES CONTRE LA DOUVE
Nom et prénoms :
Adresse :
Département :

BAISSE de PRIX

Demandez notre nouveau Tarif

Conservation parfaite des œufs
par les excellents et pratiques
COMBINES BARRAL
5 COMBINES BARRAL
pour traiter 500 œufs
11 francs franco
Adressez les commandes
avec mandat-poste dont le
talon sert de reçu à
M. B. BARRAL
fabriquant des COMBINES BARRAL
8, Villa d'Alésia, Paris 14* (Prospectus gratuits)

CIDRE
COLORÉ - BONIFIÉ
CONSERVÉ - CLARIFIÉ
MALADIES GUÉRIES
PAR LES
PRODUITS GATE
EXIGEZ LA MARQUE
T^{me} Ph^{re} et E. GALICHÈRE - St-Lô

Dépôts : Pharmacies Orion, à Moray;
Prevost, à Héric; Sicard, à Pay-de-Fre-
tagne; Garnier, à Pont-Château; Alain
Lagat, à Savenay; Thibault, à St-Mors-
la-Jaille; Turpin, à Nort-sur-Erdre; Le-
roux, à Plessé.

Fabrique de Meubles

A. FOURNIER-GUERIN
4, Place Duchesse-Anne - NANTES
MEUBLES, LITERIE, TENTURES
SIÈGES, TAPIS
Remise 5 % aux sociétaires

CLÔTURES

CHAPDELAINE
10, Rue Sully, NANTES - Tél. 113-99
GANIVELLE - ÉCHALAS
LATIES - PIEUX
Vente-Réclame de Printemps
NEUF - OCCASION - DÉTAIL : - GROS RABAIS

FRANÇAIS ACHETEZ FRANÇAIS

Votre intérêt et votre devoir vous commandent
d'acheter une Écrémeuse FRANÇAISE

Prenez la
PAX-LABON
avec bel
inoxidable,
elle est
supérieure à
la meilleure
des Marques
Étrangères
Société des Écrémeuses Françaises
PAX-LABON, Cambrai

Engrais de Printemps

POUR COUVERTURE
POUR SEMAILLES
POUR VIGNES

Primoseine Salmon

Engrais organique incom-
parable à base de poudre
d'OS et CORNE torréfiée
PUISSANT - DURABLE

Fabrique des Engrais
SALMON
ISSÉ (Loire-Inférieure)

Paragelées

AGGLOMÉRÉ SPÉCIAL RÉSINEUX
POUR NUAGES ARTIFICIELS

En caisses de 7 kilos

Etablissements P. MAYDIEU

100, Quai de Paludate

BORDEAUX - R. du C. 1854 B

En vente dans toutes les bonnes drogueries

AGENT REGIONAL :

M. GOALEC, 10, Rue de Bouillé, NANTES

Téléphone 144.55

Une BONNE

et vieille MAISON

Félix DELAROUX Fils

21-27, rue des Hauts-Pavés

NANTES

MEUBLES - LITERIE

SIÈGES - RÉPARATIONS

De la Qualité -- Des Prix

Nous ne craignons pas la concurrence

Tout est FABRIQUE dans nos Ateliers

Livraison à Domicile -- GROS -- DETAIL

MEUBLES

DUCKS DU MOBILIER

11, Rue de Flandres

NANTES

Le plus Grand Choix Les Meilleurs Prix

UN BROUILLARD MORTEL

pour les ennemis des Arbres, et qui pénètre partout

Grâce aux POMPES

FORTUNA

qui seules donnent

12 à 18 kilos de Pression

Demandez Tarifs, Prospectus à

Jean ELLGASS - 7, Rue Taylor, PARIS (10*)

DÉCHARGEURS pour Fourrages et Céréales

DÉCHARGEURS pour ensilage

CHARGEURS et TRANSPORTEURS de fumier

Enlèvement sur place gratuitement sans engagement

Des tournons sont faites des maintenant par nos ingénieurs

Pratiqué de notre expérience de 30 ans

Duranton Agents agréés (Métallurgie), ils ont sous nos ordres pas représentés

Adressez toute demande de Catalogue et de Prix-courant à

Brenckmann & Ittel, S. A., Colmar

ou à nos Agents régionaux (Haut-Rhin)

Vous engraissez des animaux...

donnez leur du

RIZ

D'INDOCHINE

Le riz d'Indochine

apporte le maximum

d'unité nutritive sous la

forme la plus assimilable

et la plus salubre à l'intestin.

Il convient à tous les animaux.

C'est l'aliment concentré idéal pour leur engraissement.

Bureau de Propagande

62 r. de Richelieu, Paris

Une seule Marque

"STELLA"

pour vos CYCLES

Vos MACHINES À COUDRE

Vos ECRAMEUSES

qui représentent pour vous LES MEILLEURS PRIX, LE MAXIMUM DE QUALITÉ ET DE GARANTIE

FONTEAUX, Constructeur

Bureaux et Magasins : 21, Chaussée de la Moissonne, NANTES - Ateliers : 3 bis, Rue Lannes

Succursales : ANGERS, SAINT-NAZAIRE

Catalogue et Liste des représentants sur demande

CHAUSSÉZ-VOUS

AU

NANTES

PLACE DU

BON PASTEUR

Succursale: Rue de la Marne

LES MEILLEURS BOUCHONS en Liège d'Espagne

garantis sans goûts - Marguerites gratuits

chez **Marcel NORMAND**

Tél. 115-88 - 2, Rue Guepin - 7, Chaussée Madeleine - Tél. 115-86

ARTICLES DE CAVES - SOINS DES VINS

Le Grand Succès de l'Elevage des Porcs

"LA PROVENDEINE"

Dès que les porcs sont soumis au régime de la Pro-

vendeine, on les voit grandir et profiter à souhait.

Pas d'arrêt dans la croissance, pas de mal de pattes

ni de rachitisme, appétit soutenu, engraissement

rapide à la grande joie de l'éleveur

L'emploi de Provendeine fait économiser 2 mois de

nourriture soit, à 2 francs par jour, une économie de

120 francs. Deux cuillerées de Provendeine, qui ne

coûtent que 30 centimes, suffisent. Le bénéfice réalisé

avec la Provendeine sera donc de :

Economie 2 mois de nourriture 120 frs

90 jours Provendeine à 30 cms 27 frs

Bénéfice NET 93 frs

Doublés de Poids

M. Alphonse HARDY, route de Saint-Aubin, à Mo-

halme, écrivait le 16 octobre 1931 : « J'avais deux porcs et

en deux mois ils n'avaient pas profité, je leur ai donné de la

Provendeine, j'emploie la troisième boîte et ils ont doublé de

poids, ils s'engraissent à vue d'œil. »

Pour vous permettre de gagner de l'ARGENT

la Provendeine Sanders se vend actuellement

14 francs le grand paquet (impôt compris)

SI VOUS TROUVEZ LE VIN TROP CHER

faites vous-même avec

L'EXTRAIT PICARD

voire (à base d'Extrait de Plantes)

BOISSON de MÉNAGE

agréable à boire, saine et économique,

ayant le goût du cidre, et revenant à

25 CENTIMES LE LITRE

La flac. 10 fr., franco contre mandat 11 fr.; fio. cont. remboursement 12 fr.

Les 3 flacons — 30 fr.; — 32 fr.

LABORATOIRES : 12, Boulevard Saint-Martin, PARIS-X

NANTES-DENTAIRE

13, Rue Lafayette, 13 - NANTES

CABINETS DENTAIRE ouverts tous les jours

de 8 h. 1/2 à midi et de 2 h. à 7 h.

CHIRURGIENS-DENTISTES de la Faculté de Médecine de Paris

DENTIERES LES PLUS PERFECTIONNÉES

Traitement et Extraction des Dents sans douleur

Appareil vulcanisé à partir de 30 francs la dent

PRIX MODERES

Achetez votre communion à la plus importante et la plus ancienne
Spécialité de la Région

AU PETIT PARIS

NANTES

UN JOLI SOUVENIR
EST OFFERT POUR TOUT
ACHAT DE COMMUNION

COSTUMES pour GARÇONNETS

Le plus grand et le plus beau choix
de modèles !
Les prix les plus avantageux

Tous les accessoires
nécessaires à la
Communion pour
Fillettes et
Garçonnetts.